Parlement européen
2024-2029

Commission de la culture et de l'éducation

2025/2209(INI)

27.1.2026

AVIS

de la commission de la culture et de l'éducation

à l'intention de la commission des affaires économiques et monétaires

sur la culture financière et la montée des «finfluenceurs» dans le contexte de l'union de l'épargne et des investissements
(2025/2209(INI))

Rapporteure pour avis: Diana Riba i Giner

PA_NonLeg

AMENDEMENTS

La commission de la culture et de l'éducation présente à la commission des affaires économiques et monétaires, compétente au fond, ce qui suit:

Amendement 1

Proposition de résolution
Visa 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la directive (UE) 2018/1808 du Parlement européen et du Conseil du 14 novembre 2018 modifiant la directive 2010/13/UE visant à la coordination de certaines dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la fourniture de services de médias audiovisuels (directive «Services de médias audiovisuels», ou SMA), compte tenu de l'évolution des réalités du marché[1 bis],
	[1 bis] JO L 303 du 28.11.2018, p. 69, ELI: http://data.europa.eu/eli/dir/2018/1808/oj.

Amendement 2

Proposition de résolution
Visa 10 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le règlement (UE) 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relatif à un marché unique des services numériques et modifiant la directive 2000/31/CE (règlement sur les services numériques)[1 bis],
	[1 bis] JO L 277 du 27.10.2022, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2022/2065/oj.

Amendement 3

Proposition de résolution
Visa 10 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la communication de la Commission intitulée «Une décennie numérique pour les enfants et les jeunes: la nouvelle stratégie européenne pour un internet mieux adapté aux enfants» (COM(2022)0212),

Amendement 4

Proposition de résolution
Visa 10 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la résolution du 28 novembre 2018 du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur un cadre pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse: la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027[1 bis],
	[1 bis] JO C 456 du 18.12.2018, p. 1.

Amendement 5

Proposition de résolution
Visa 10 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport spécial nº 22/2021 de la Cour des comptes européenne intitulé «Finance durable: l'UE doit agir de façon plus cohérente pour réorienter les financements vers les investissements durables»,

Amendement 6

Proposition de résolution
Visa 10 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu les rapports du groupe des régulateurs européens pour les services de médias audiovisuels (qui a précédé le comité européen pour les services de médias) sur la réglementation des vlogueurs,

Amendement 7

Proposition de résolution
Visa 10 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu les rapports conjoints de l'Union et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur le cadre de compétences financières pour les adultes dans l'Union européenne et sur le cadre de compétences financières pour les enfants et les jeunes dans l'Union européenne, publiés respectivement en 2022 et en 2023,

Amendement 8

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que la culture financière est une compétence essentielle de la vie courante et un outil fondamental qui permet aux citoyens de mieux gérer leur budget personnel et familial, et ***les*** amène à ***prendre des*** décisions éclairées en matière d'épargne, ***d'investissement*** et ***de*** prévention de la fraude et du surendettement;	A. considérant que la culture financière est une compétence essentielle de la vie courante et un outil fondamental qui permet aux citoyens de mieux gérer leur budget personnel et familial, ***qui s'acquiert par l'éducation formelle, non formelle*** et ***informelle, qui*** amène à ***la prise de*** décisions éclairées en matière d'épargne ***et d'investissement***, ***et qui***

permet une meilleure compréhension des risques financiers et ***la*** prévention de la fraude et du surendettement; ***que les institutions publiques, notamment les autorités indépendantes de régulation des médias, et la société civile devraient jouer un rôle fondamental dans le développement d'une culture financière dès le plus jeune âge;***

Amendement 9

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que l'Eurobaromètre Flash 2023 de la Commission montre qu'il est nécessaire de développer d'urgence la culture financière en Europe, étant donné que 18 % seulement des citoyens de l'Union font preuve d'un degré élevé de culture financière;	B. considérant que l'Eurobaromètre Flash 2023 de la Commission montre qu'il est nécessaire de développer d'urgence la culture financière en Europe, étant donné que 18 % seulement des citoyens de l'Union font preuve d'un degré élevé de culture financière***, de grandes disparités étant observées selon les États membres et les groupes sociaux***;

Amendement 10

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que ***le*** manque de culture financière ***touche de manière disproportionnée*** les femmes, les jeunes et les personnes ***âgées***, ***ainsi que les personnes à faible revenu ou à faible niveau de qualifications professionnelles***;	C. considérant que***, pour remédier efficacement au*** manque de culture financière***, l'éducation financière devrait être adaptée aux besoins et aux difficultés spécifiques des différents groupes démographiques, y compris*** les femmes, les jeunes et les personnes ***à faibles revenus ou ayant un faible niveau d'éducation formelle***, ***qui ont généralement moins de possibilités d'acquérir des connaissances financières et de développer des compétences financières pratiques; qu'une plus ample culture financière contribue à l'inclusion***

sociale ainsi qu'à la réduction des inégalités, soutient les groupes vulnérables ou marginalisés et leur donne plus de moyens d'action;

Amendement 11

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant, dans ce contexte, que le rôle des «influenceurs finance» (ou «finfluenceurs») ***ouvre*** de nouvelles possibilités de sensibilisation et d'inclusion, mais peut également présenter des risques, par exemple de conflits d'intérêts***,*** de ***publicité*** trompeuse ou ***de communication*** frauduleuse;	D. considérant, dans ce contexte, que le rôle des «influenceurs finance» (ou «finfluenceurs») ***peut ouvrir*** de nouvelles possibilités de sensibilisation et d'inclusion, mais peut également présenter des risques, par exemple de conflits d'intérêts ***ou*** de ***communication commerciale*** trompeuse***, clandestine*** ou frauduleuse; ***que, selon le bilan de qualité concernant l'équité numérique de 2024[1 bis], seuls 20 % des influenceurs indiquent systématiquement la nature commerciale des contenus partagés***;

[1 bis] Document de travail des services de la Commission du 3 octobre 2024 intitulé «Bilan de qualité de la législation de l'Union en matière de protection des consommateurs pour ce qui est de l'équité numérique» (SWD(2024)0230).

Amendement 12

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que les qualifications professionnelles et les incitations économiques des «finfluenceurs» peuvent varier et que, par conséquent, il peut souvent être difficile pour le consommateur d'évaluer la fiabilité des contenus qu'ils proposent; que certains

«finfluenceurs» perçoivent une rémunération grâce à des partenariats avec des marques ou des accords publicitaires, ce qui peut remettre en question l'objectivité des informations qu'ils fournissent aux consommateurs;

Amendement 13

Proposition de résolution
Considérant D ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D ter. considérant que, dans certains cas, la manière dont les «finfluenceurs» exercent leurs activités est semblable à la manière dont les fournisseurs de services de médias communiquent à leur public des informations sur les questions financières, mais que les «finfluenceurs» ne se conforment pas aux instruments de réglementation ou d'autoréglementation liés à la transparence et aux normes qualitatives des communications commerciales ou à l'exactitude, à la fiabilité ou à la véracité des contenus fournis;

Amendement 14

Proposition de résolution
Considérant D quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D quater. considérant que, si certains États membres ont commencé à assimiler les influenceurs, y compris les «finfluenceurs», à des fournisseurs de médias à la demande relevant de la directive SMA, le cadre législatif applicable aux influenceurs dans l'Union est variable;

Amendement 15

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant qu'il est essentiel que les «finfluenceurs» évoluent dans un environnement numérique fiable, inclusif et transparent pour préserver la confiance que le public accorde à leur travail;	E. considérant qu'il est essentiel que les «finfluenceurs» évoluent dans un environnement numérique fiable, inclusif et transparent pour préserver la confiance que le public accorde à leur travail ***et réduire autant que possible le risque de préjudice en ligne pour la santé financière de leur audience***;

Amendement 16

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. souligne le lien qui existe entre l'éducation aux médias, la compétence numérique et la culture financière, et constate que les contenus proposés par les «finfluenceurs» sont devenus, pour de nombreuses personnes, la principale source d'information en matière financière et économique; souligne que l'éducation aux médias, l'esprit critique et la possibilité de trouver des informations fiables en ligne, ainsi que la mise en évidence de celles-ci, sont autant d'aspects essentiels pour réduire le risque d'escroqueries financières, permettre la détection de la désinformation et donner à la population les moyens de prendre des décisions financières éclairées;

Amendement 17

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. encourage les États membres à introduire dans les programmes scolaires	2. ***constate que les jeunes se voient proposer des services financiers et y ont***

des projets visant à développer la culture financière et adaptés aux différentes tranches d'âge, ***en complément de l'éducation numérique*** et ***parallèlement aux*** programmes ***formels, tout en contribuant aux initiatives de soutien aux enseignants***;	***accès de plus en plus tôt, en raison des applications d'argent de poche ou de la possession de téléphones portables, de comptes bancaires ou même de cartes de crédit;*** encourage les États membres à introduire dans les programmes scolaires des projets visant à développer la culture financière et adaptés aux différentes tranches d'âge, ***ainsi qu'à prévoir des formations pour les enseignants*** et ***les acteurs du système éducatif; souligne que les États membres dans lesquels les*** programmes ***scolaires abordent la culture financière sont parmi ceux qui obtiennent les meilleurs résultats dans les enquêtes sur la culture financière dans l'Union***;

Amendement 18

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. encourage les États membres à soutenir les projets et les formations concernant la culture financière, qui constituent un volet important de la formation des adultes et de l'apprentissage tout au long de la vie, et notamment à donner la priorité aux projets et aux formations destinés aux groupes vulnérables, en rappelant à la population qu'il convient de chercher plusieurs sources d'information et de tenir compte des conseils de professionnels avant de prendre des décisions importantes dans le domaine financier;

Amendement 19

Proposition de résolution
Paragraphe 2 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

	2 ter. invite les États membres à faire appel à l'expertise des chercheurs, des acteurs du système éducatif, de la société civile et d'autres parties prenantes pertinentes, ainsi qu'à recourir aux bonnes pratiques, aux lignes directrices et aux instruments proposés à l'échelon international, tels que les recommandations de l'OCDE et le laboratoire d'apprentissage concernant l'investissement dans l'éducation et la formation de qualité, lancé par la Commission, au moment d'élaborer, de mettre en œuvre et d'évaluer les programmes et le matériel pédagogiques pour développer la culture financière;

Amendement 20

Proposition de résolution
Paragraphe 2 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 quater. demande à la Commission de soutenir, par l'intermédiaire d'Erasmus+, du plan d'action en matière d'éducation numérique, de l'espace européen de l'éducation et d'autres instruments pertinents de l'Union, la mise au point de modules de formation pour les enseignants et de ressources éducatives libres qui associent culture financière, compétence numérique et éducation aux médias; encourage une coopération en toute transparence entre les autorités éducatives et les entités du secteur privé afin de garantir des contenus de haute qualité, équilibrés et adaptés aux différentes tranches d'âge;

Amendement 21

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*

3. ***prie instamment*** les États membres ***de*** promouvoir, à l'aide de mesures stratégiques adéquates, des programmes en faveur de l'éducation financière et du bien-être financier dispensés en milieu professionnel ***afin d'améliorer*** la prise de ***décision éclairée***, ***notamment*** en ce qui concerne les retraites;	3. ***encourage*** les États membres ***à*** promouvoir, à l'aide de mesures stratégiques adéquates, des programmes en faveur de l'éducation financière et du bien-être financier dispensés en milieu professionnel ***qui soutiennent*** la prise de ***décisions judicieuses à long terme***, ***y compris*** en ce qui concerne les retraites***, en coopération, s'il y a lieu, avec les partenaires sociaux et les prestataires de services d'éducation des adultes***;

Amendement 22

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. ***rappelle*** la nécessité d'initiatives sur mesure et axées sur les groupes concernés, et rejette l'idée d'initiatives suivant une logique uniforme; insiste sur ***la situation des*** femmes, ***des*** jeunes et ***des*** habitants des zones rurales, ainsi que sur la nécessité d'associer les partenaires sociaux, les organisations d'investisseurs de détail et les mouvements de la société civile aux efforts communs visant à cerner ***les*** besoins spécifiques et les projets précis menés au plus près de la population et des différents groupes, en particulier des personnes qui ne possèdent pas une culture financière très développée et qui sont dès lors plus exposées aux chocs financiers;	4. ***souligne*** la nécessité d'initiatives sur mesure et axées sur les groupes concernés, et rejette l'idée d'initiatives suivant une logique uniforme; insiste sur ***l'importance de répondre aux besoins divers que les différents groupes démographiques ont en matière d'éducation financière, notamment les*** femmes, ***les*** jeunes***, les personnes âgées*** et ***les*** habitants des zones rurales, ainsi que sur la nécessité d'associer les partenaires sociaux, les organisations d'investisseurs de détail et les mouvements de la société civile aux efforts communs visant à cerner ***ces*** besoins spécifiques et les projets précis menés au plus près de la population et des différents groupes, en particulier des personnes qui ne possèdent pas une culture financière très développée et qui sont dès lors plus exposées aux chocs financiers;

Amendement 23

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. propose la création d'un réseau	6. propose la création d'un réseau

paneuropéen des parties prenantes et des autorités compétentes au niveau national et européen pour tirer parti de solutions transversales et globales concrètes afin d'accroître le niveau de culture financière et de susciter des changements de comportement à long terme pour ce qui est notamment d'établir un budget, d'épargner et de sélectionner les produits appropriés;	paneuropéen des parties prenantes et des autorités compétentes au niveau national et européen***, y compris le monde universitaire, les prestataires d'enseignement et de formation, les organisations d'enseignants, les organisations d'éducation des adultes ou de la jeunesse, ainsi que des représentants de la jeunesse et de la société civile,*** pour tirer parti de solutions transversales et globales concrètes afin d'accroître le niveau de culture financière et de susciter des changements de comportement à long terme pour ce qui est notamment d'établir un budget, d'épargner et de sélectionner les produits appropriés;

Amendement 24

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. demande à la Commission de prévoir, dans la stratégie de promotion de la culture financière dans l'Union, une campagne de sensibilisation permanente, multilingue et à l'échelle de l'Union, élaborée en coopération avec les autorités nationales, les services publics de radiodiffusion, les réseaux culturels, les bibliothèques, les associations de protection des consommateurs et les organisations indépendantes de vérification des faits, en vue de démystifier la désinformation financière, d'expliquer en des termes simples le fonctionnement des services financiers, d'alerter sur le risque d'escroqueries financières et de souligner le rôle joué par les conseillers financiers professionnels;

Amendement 25

Proposition de résolution
Paragraphe 6 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 ter. demande à la Commission de soutenir la recherche comparative sur l'efficacité des initiatives en matière de culture financière menées dans l'éducation formelle, non formelle et informelle afin de recenser les méthodes fondées sur des données factuelles qui améliorent la prise de décision financière; encourage la communauté d'experts et le monde universitaire à continuer d'examiner la manière dont les informations financières communiquées sur les plateformes en ligne et par les «finfluenceurs», y compris la désinformation financière en ligne, influencent la perception et le comportement des consommateurs dans le domaine financier;

Amendement 26

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. salue la communication de la Commission du 30 septembre 2025 sur une stratégie de promotion de la culture financière dans l'UE et prend acte des quatre piliers de celle-ci, en soulignant qu'une initiative aussi importante doit être suivie de mesures concrètes ***le plus rapidement possible***;	7. salue la communication de la Commission du 30 septembre 2025 sur une stratégie de promotion de la culture financière dans l'UE et prend acte des quatre piliers de celle-ci, en soulignant qu'une initiative aussi importante doit être suivie de mesures concrètes***; souligne qu'il est essentiel de la mettre en œuvre en temps utile, notamment compte tenu de l'environnement numérique en mutation rapide dans lequel les communications financières, y compris celles diffusées par les «finfluenceurs», circulent vite***;

Amendement 27

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. invite la Commission et les autorités européennes de surveillance (AES) à créer, à ***maintenir,*** à ***développer et*** à mettre à jour régulièrement un répertoire européen accessible et consultable des initiatives en matière d'éducation financière***, comme indiqué dans la communication de la Commission, qui consigne les bonnes pratiques en ce qui concerne les programmes proposés en milieu professionnel, les*** projets ***favorisant la participation des jeunes et les démarches ancrées à l'échelon local afin de soutenir le déploiement de mesures s'inspirant des bons exemples observés dans les États membres***;	8. invite la Commission et les autorités européennes de surveillance (AES) à créer, à mettre à jour régulièrement ***et à développer*** un répertoire européen accessible***, convivial*** et consultable des initiatives en matière d'éducation financière***; préconise que ce répertoire consigne également les bonnes pratiques en matière de lutte contre les contenus financiers trompeurs partagés en ligne, de participation des jeunes dans des espaces sûrs d'apprentissage numérique et de*** projets ***locaux portant à la fois sur la culture financière, la compétence numérique et l'éducation aux médias; souligne que le répertoire devrait comprendre des ressources adaptées pour les enseignants, les parents, les personnes âgées et les primo-investisseurs***;

Amendement 28

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. demande à la Commission de présenter, d'ici la fin de l'année 2027, un rapport sur l'adoption et l'efficacité de la stratégie de promotion de la culture financière, y compris sur les résultats du réseau d'ambassadeurs, le code de conduite proposé et la campagne de communication à l'échelle de l'Union, en proposant d'autres mesures si nécessaire;	9. demande à la Commission de présenter, d'ici la fin de l'année 2027, un rapport sur l'adoption et l'efficacité de la stratégie de promotion de la culture financière, y compris sur les résultats du réseau d'ambassadeurs, le code de conduite proposé et la campagne de communication à l'échelle de l'Union, en proposant d'autres mesures si nécessaire; ***souligne que la Commission devrait rendre spécialement compte de l'incidence de sa stratégie sur les jeunes publics et les apprenants plus âgés;***

Amendement 29

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. souligne qu'il est nécessaire de veiller à la cohérence systématique des mesures en ce qui concerne la culture financière, les règles en matière de protection des investisseurs de détail, le schéma directeur pour les comptes d'épargne et d'investissement (CEI), d'autres initiatives liées à l'union de l'épargne et des investissements, et la réglementation du secteur bancaire et des marchés financiers;	11. souligne qu'il est nécessaire de veiller à la cohérence systématique des mesures en ce qui concerne la culture financière, les règles en matière de protection des investisseurs de détail, le schéma directeur pour les comptes d'épargne et d'investissement (CEI), ***le cadre réglementaire et d'action en faveur de la finance durable et responsable,*** d'autres initiatives liées à l'union de l'épargne et des investissements, et la réglementation du secteur bancaire et des marchés financiers;

Amendement 30

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. ***propose la publication d'un rapport complet commandé par*** la Commission ***afin*** de ***déterminer*** la nécessité ***et la valeur ajoutée*** d'éventuelles initiatives législatives ciblées visant à adapter la législation essentielle aux objectifs politiques de renforcement de la culture financière et numérique ainsi que de l'éducation aux données et aux médias;	12. ***demande à*** la Commission ***d'évaluer*** de ***manière approfondie*** la nécessité d'éventuelles initiatives législatives ciblées visant à adapter la législation essentielle aux objectifs politiques de renforcement de la culture financière et numérique ainsi que de l'éducation aux données et aux médias;

Amendement 31

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. souligne le rôle que jouent les «finfluenceurs» en tant que nouveaux intermédiaires relayant des informations financières utiles ***auprès des jeunes et de*** publics ***jusqu'à présent peu informés***; relève qu'ils ont, auprès de leur public, des responsabilités et une obligation de rendre des comptes de plus en plus grandes;	13. souligne le rôle que jouent les «finfluenceurs» en tant que nouveaux intermédiaires relayant des informations financières utiles ***et s'adressant souvent à des*** publics ***jeunes ou à faibles revenus***; relève qu'ils ont, auprès de leur public, des responsabilités et une obligation de rendre des comptes de plus en plus grandes;

souligne que, contrairement aux conseillers financiers agréés, les «finfluenceurs» disposent rarement des qualifications nécessaires pour fournir des conseils et des recommandations adéquats, et que les contenus qu'ils proposent mettent souvent bien plus en évidence les gains potentiels que les risques, ce qui est dommageable pour leurs abonnés et n'aide pas ces derniers à saisir pleinement quelles sont les conséquences possibles[1 bis];

[1 bis] Sáez-Linero, C. et Jiménez-Morales, M., «Young, lower-class, and algorithmically persuaded: exploring personalized advertising and its impact on social inequality», Communication & Society, vol. 38, numéro 2, 2025, p. 63-80.

Amendement 32

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. demande aux très grandes plateformes en ligne de prendre des mesures par rapport aux activités des influenceurs, y compris les «finfluenceurs», susceptibles d'être considérées comme un risque systémique et donc de compromettre le niveau élevé de protection des consommateurs consacré à l'article 38 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne;

Amendement 33

Proposition de résolution
Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 ter. souligne qu'il est important, en ce

qui concerne les communications commerciales en ligne, que le cadre réglementaire européen soit efficacement appliqué et contrôlé, notamment le règlement sur les services numériques et la directive SMA, afin de préserver le bien-être des consommateurs et de réduire le risque de préjudice financier en ligne;

Amendement 34

Proposition de résolution
Paragraphe 14 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 quater. invite la Commission à évaluer le cadre juridique européen relatif aux influenceurs, y compris les «finfluenceurs», afin de garantir le respect des normes les plus élevées en matière de protection des utilisateurs et des consommateurs, notamment des mineurs et des utilisateurs vulnérables, et, si nécessaire, de proposer des dispositions ciblées dans le règlement sur l'équité numérique et dans le contexte de la révision de la directive SMA, tout en veillant à ce que ces instruments se complètent pleinement et correspondent les uns aux autres, et en reconnaissant que les utilisateurs ont de nouveaux modes de consommation de l'information;

Amendement 35

Proposition de résolution
Paragraphe 14 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 quinquies. souligne l'importance des normes éthiques et déontologiques s'appliquant aux «finfluenceurs», ainsi qu'aux marques qui coopèrent avec eux, compte tenu de leur incidence sur le bien-être financier de leurs publics; demande que la mise en place de mécanismes

	d'autorégulation se poursuive, y compris des lignes directrices en matière d'éthique et de déontologie pour les «finfluenceurs»; souligne que ces instruments, élaborés en coopération avec les régulateurs concernés, devraient viser à améliorer la communication au sujet des produits financiers, notamment en imposant aux «finfluenceurs» de fournir des informations faciles à comprendre sur les éventuels risques financiers, les externalités négatives et la durabilité des produits dont ils font la promotion;

Amendement 36

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. demande aux plateformes ***de continuer à*** promouvoir des ***canaux*** éducatifs ***de premier plan et légitimes*** en ce qui concerne la culture financière et réaffirme l'importance de mettre en œuvre ***des*** fonctionnalités innovantes en matière d'étiquetage des communications commerciales, de solutions pour avertir des risques et de procédures accélérées de notification et action contre les contenus illégaux ou ***manifestement préjudiciables***;	15. demande aux plateformes ***en ligne de*** promouvoir des ***contenus*** éducatifs ***fiables*** en ce qui concerne la culture financière et réaffirme l'importance de mettre en œuvre ***davantage de*** fonctionnalités innovantes en matière ***de transparence et*** d'étiquetage des communications commerciales, de solutions pour avertir des risques et de procédures accélérées de notification et action contre les contenus illégaux ou ***préjudiciables, conformément à la législation actuelle de l'Union***;

Amendement 37

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. insiste sur la nécessité de prévoir des programmes de formation pour les «finfluenceurs» afin de veiller à ce qu'ils comprennent pleinement les cadres juridiques applicables, les normes éthiques, les obligations de transparence

	et d'information, ainsi que l'importance de communiquer, de manière claire et équilibrée, tant sur les avantages que sur les risques des produits ou services dont ils font la promotion; salue les efforts de la Commission à cet égard, notamment la création de l'Influencer Legal Hub (plateforme d'informations juridiques pour les influenceurs); demande aux États membres d'encourager eux aussi la formation des «finfluenceurs» sur les règles juridiques et les normes éthiques que ces derniers doivent respecter lorsqu'ils font la promotion de produits financiers;

Amendement 38

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. souligne la responsabilité sociale des «finfluenceurs» et leur précieuse contribution à l'amélioration du niveau de culture financière; demande ***dès lors à ces acteurs du numérique*** de contribuer à la mise en place de la stratégie financière européenne ainsi qu'à participer aux manifestations et aux initiatives promues par la Commission ou les États membres, tout en se conformant aux normes d'indépendance ***et*** de transparence ***les plus élevées***;	16. souligne la responsabilité sociale des «finfluenceurs» et leur précieuse contribution à l'amélioration du niveau de culture financière; demande ***aux «finfluenceurs»*** de contribuer à la mise en place de la stratégie financière européenne ainsi qu'à participer aux manifestations et aux initiatives promues par la Commission ou les États membres, tout en se conformant aux normes ***les plus élevées*** d'indépendance***,*** de transparence ***et de protection des consommateurs***;

Amendement 39

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. est disposé à contribuer à l'évaluation de la valeur ajoutée ***d'orientations*** de l'Union ***relatives*** aux ***communication des*** «finfluenceurs», compte tenu des conséquences négatives	17. est disposé à contribuer à l'évaluation de la valeur ajoutée ***du cadre*** de l'Union ***relatif*** aux ***communications commerciales et applicable aux*** «finfluenceurs», compte tenu des

que pourraient avoir la publicité pour des produits à risque ou les conseils non vérifiés ou trompeurs dispensés par certains acteurs, sans réelle obligation de rendre des comptes;	conséquences négatives que pourraient avoir la publicité pour des produits à risque ou les conseils non vérifiés ou trompeurs dispensés par certains acteurs, sans réelle obligation de rendre des comptes;

Amendement 40

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. suggère que la Commission organise un sommet paneuropéen des «finfluenceurs» afin de discuter des mesures visant à renforcer la culture financière en Europe et ***de la manière dont ces acteurs du numérique devraient être réglementés***;	18. suggère que la Commission organise un sommet paneuropéen des «finfluenceurs» afin de discuter des mesures visant à renforcer la culture financière en Europe et ***d'examiner comment ceux-ci peuvent contribuer positivement à inciter les jeunes à se renseigner sur la question des finances personnelles; propose d'y associer des enseignants, des organisations de jeunesse, des universitaires, des associations de consommateurs et des autorités nationales afin d'échanger les bonnes pratiques en matière d'éducation aux médias et de culture financière, et de discuter des possibilités d'action proportionnée***;

Amendement 41

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. rappelle que les États membres ont l'obligation, au titre de la directive SMA, de promouvoir et de prendre des mesures en faveur de l'éducation aux médias et de présenter à la Commission un rapport à ce sujet; encourage les autorités nationales de régulation des médias à faire en sorte que les mesures qu'elles appliquent pour développer l'éducation aux médias couvrent aussi la question de

la culture financière et des «finfluenceurs»;

Amendement 42

Proposition de résolution
Paragraphe 18 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 ter. demande au comité européen pour les services de médias et au comité européen des services numériques de fournir des orientations supplémentaires sur les actions qui pourraient être menées pour renforcer les compétences numériques et l'éducation aux médias, y compris les activités liées aux «finfluenceurs», ainsi que de prendre en continu des mesures coordonnées conçues pour réduire autant que possible le risque que les utilisateurs soient victimes d'escroqueries financières ou de communications commerciales clandestines liées à des services financiers ou d'investissement;

ANNEXE: DÉCLARATION DES CONTRIBUTIONS

La rapporteure pour avis déclare, sous sa responsabilité exclusive, n'avoir inclus dans son avis aucune contribution de représentants d'intérêts relevant du champ d'application de l'accord interinstitutionnel sur un registre de transparence obligatoire[1], ou de représentants des autorités publiques de pays tiers, y compris leurs missions diplomatiques et ambassades, devant être énumérés dans la présente annexe en vertu de l'article 8 de l'annexe I du règlement intérieur.

[1] Accord interinstitutionnel du 20 mai 2021 entre le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne sur un registre de transparence obligatoire (JO L 207 du 11.6.2021, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/agree_interinstit/2021/611/oj).

INFORMATIONS SUR L'ADOPTION EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS

Date de l'adoption	27.1.2026		
Résultat du vote final	+	:	19
	-	:	4
	0	:	4

VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL
PAR LA COMMISSION SAISIE POUR AVIS

19	+
PPE	Loucas Fourlas, Suncana Glavak, Lukasz Kohut, Giusi Princi, Manuela Ripa, Zoltán Tarr, Adrián Vázquez Lázara, Milan Zver
Renew	Laurence Farreng, Hristo Petrov, Eugen Tomac
S&D	Gabriela Firea, Maria Guzenina, Hannes Heide, Sabrina Repp, Sandro Ruotolo, Joanna Scheuring-Wielgus
Verts/ALE	Diana Riba i Giner, Nela Riehl

4	-
ECR	Chiara Gemma, Marco Squarta, Ivaylo Valchev
ESN	Zsuzsanna Borvendég

4	0
PfE	Pál Szekeres, Annamária Vicsek
The Left	Mario Furore, Anthony Smith

Légende des signes utilisés:
+ : pour
- : contre
0 : abstentions